



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
26 février 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts du commerce
électronique et de l'économie numérique
Septième session
Genève, 6-8 mai 2024
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Préparation au numérique : de l'évaluation à la mise en œuvre.
4. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.
5. Ordre du jour provisoire de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
6. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

II. Annotations

Point 1 **Élection du Bureau**

1. Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique élira un président/une présidente et un vice-président-rapporteur/une vice-présidente-rapporteuse.

Point 2 **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts souhaitera sans doute adopter l'ordre du jour provisoire figurant dans la section I ci-dessus.
3. Il est proposé que la première séance plénière de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts, qui commencera le lundi 6 mai 2024 à 10 heures, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux déclarations liminaires. La séance plénière de clôture, qui se tiendra le mercredi 8 mai 2024, sera consacrée à l'adoption du rapport et de l'ordre du jour provisoire de la huitième session



du Groupe intergouvernemental d'experts. Vu la courte durée de la session, le Vice-Président-Rapporteur/la Vice-Présidente-Rapporteuse sera autorisé(e) à achever le rapport final après la session.

4. Les autres séances, qui se tiendront entre le 6 mai (après l'élection du Bureau et les déclarations générales) et la matinée du 8 mai, pourront donc être consacrées aux questions de fond (points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire).

Documentation

TD/B/EDE/7/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Préparation au numérique : de l'évaluation à la mise en œuvre

5. Les membres du Conseil du commerce et du développement ont décidé, à l'issue d'une procédure d'approbation tacite conclue le 2 juin 2023, que le thème de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique serait « Préparation au numérique : de l'évaluation à la mise en œuvre ».

6. Il est essentiel de renforcer la préparation au numérique des pays pour résorber les écarts actuels et pour que la transition numérique profite à tout le monde. Les pays en développement sont confrontés à des obstacles divers et interdépendants qui les empêchent de participer pleinement au commerce électronique et à l'économie numérique et d'en tirer le meilleur profit. Pour surmonter ces obstacles, il est nécessaire d'élaborer une stratégie globale, qui prévoit des interventions dans les domaines d'action concernés, des échanges avec le secteur privé et la société civile et, dans beaucoup de cas, un soutien des partenaires de développement. Il faut agir collectivement pour franchir ces obstacles d'une manière coordonnée et cohérente, en renforçant les capacités des pays qui ont pris du retard et en proposant diverses mesures en vue d'améliorer leur préparation au numérique.

7. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé les questions ci-après, dont sera saisi le Groupe intergouvernemental d'experts à sa septième session :

a) Quels sont les principaux obstacles que doivent surmonter les pays en développement pour participer au commerce électronique et à l'économie numérique et en tirer profit ?

b) Quels sont les bonnes pratiques et les outils à privilégier pour que des mesures de nature à lever les principaux obstacles soient mises en œuvre au niveau des pays ? Quel est le rôle des administrations nationales, des organismes publics, des bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des autres acteurs dans ce processus ?

c) Comment la coopération internationale peut-elle aider à tirer un meilleur parti du commerce électronique et du commerce numérique ?

d) Comment les partenariats internationaux et les activités coordonnées à des fins de coopération numérique peuvent-ils accélérer la préparation au commerce électronique et à l'économie numérique ?

Documentation

TD/B/EDE/7/2

Préparation au numérique : de l'évaluation à la mise en œuvre

Point 4

Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

8. À sa sixième session, en mai 2023, le Groupe intergouvernemental d'experts a décidé que le Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique examinerait, à sa quatrième réunion, les questions suivantes : les progrès accomplis par les

organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique ; la mesure de la valeur du commerce électronique ; la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique à partir de données ne provenant pas d'enquêtes.

9. Les questions ci-dessus, ainsi que celle du renforcement des capacités dans le domaine de la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, ont été examinées à la quatrième réunion du Groupe de travail, qui s'est déroulée le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2023 selon des modalités hybrides. Les résultats de ces débats seront présentés au Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique à sa septième session sous la forme d'un résumé établi par le Président.

10. Le Groupe intergouvernemental d'experts est invité à prendre note du résumé de la quatrième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique établi par le Président et à décider des thèmes de la cinquième réunion, en tenant compte des propositions formulées dans le résumé du Président.

Documentation

TD/B/EDE/7/3

Résumé de la quatrième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique établi par le Président

Point 5

Ordre du jour provisoire de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

11. En sa qualité d'organe préparatoire de la huitième session, le Groupe intergouvernemental d'experts aura à approuver l'ordre du jour provisoire de cette session, qui devrait être établi à l'issue des débats qui se dérouleront au titre des points 3 et 4 du présent ordre du jour.

Point 6

Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

12. Le Groupe intergouvernemental d'experts adoptera son rapport au Conseil du commerce et du développement.

Les experts sont priés de soumettre au secrétariat de la CNUCED, dans les meilleurs délais, des contributions écrites relatives au point 3 de l'ordre du jour. Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à Iris Macculi (iris.macculi@unctad.org), Section du renforcement des capacités relatives à l'économie numérique, qui relève du Service du commerce électronique et de l'économie numérique (Division de la technologie et de la logistique).